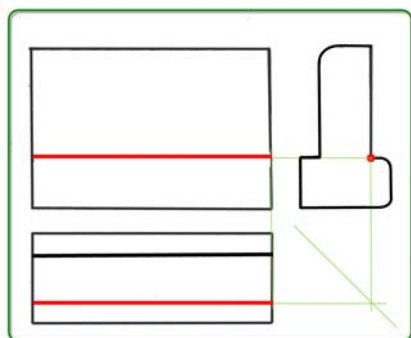
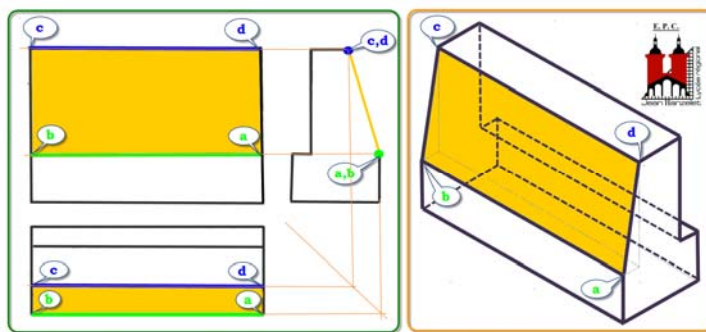


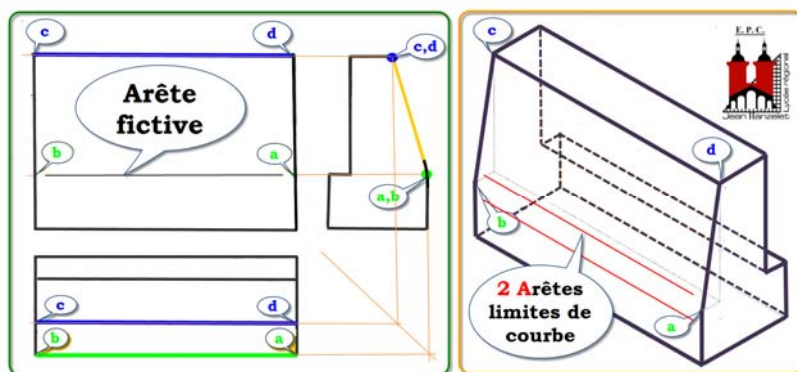
1. Principe :

- Elles se substituent aux arêtes visibles intérieures supprimées sur les pièces comportant des congés ou des arrondis.
- Une arête visible existe si deux surfaces se rejoignent en formant un angle non nul entr'elles.



Observez !

- Que faire dans le cas de congés de raccordement ?
- Si l'arête fictive n'était pas dessinée en vue de face, nous pourrions penser que la face est plane.

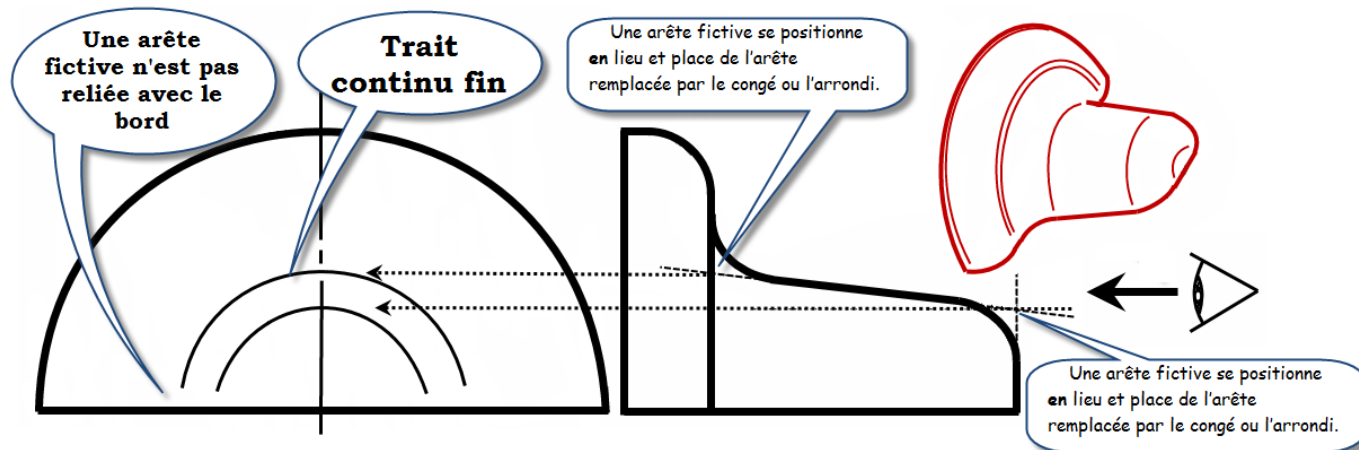


2. Retenons :

Une arête fictive :

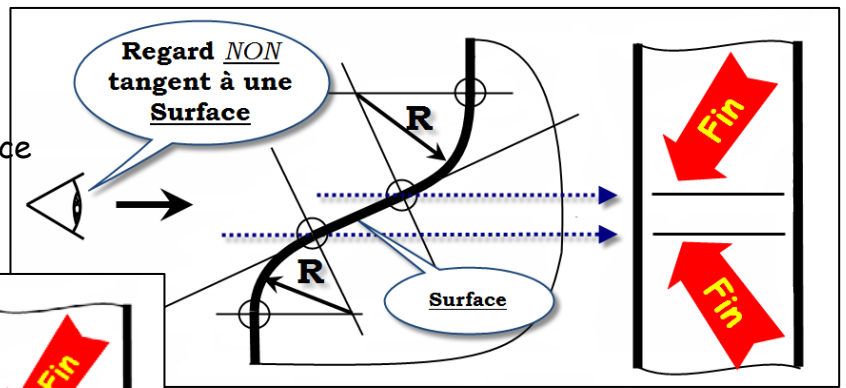
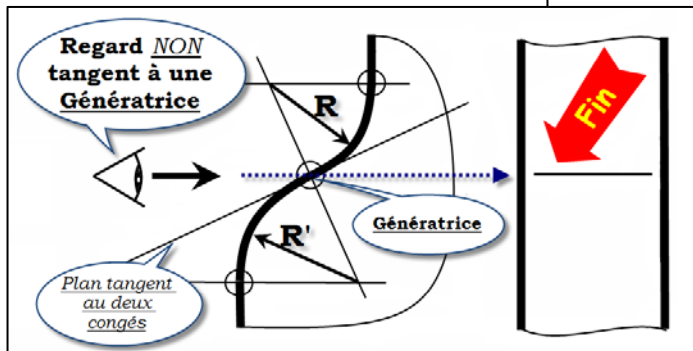
- se dessine en un trait continu fin.
- n'est pas reliée avec le bord de la pièce.
- ne se représente pas cachée.
- se positionne **en lieu et place** de l'arête remplacée par le congé ou l'arrondi.

Trait	Désignation	Applications
épaisseur = e	Continu fort	<ul style="list-style-type: none"> Arêtes et contours apparentes. Dernier filet apparent de vis ou de taraudage.
épaisseur < e/2	Continu fin (aux instruments)	<ul style="list-style-type: none"> Arêtes fictives apparentes. Axes courts Fonds de filets (vis, taraudage)... Lignes de cote, d'attache et de repère Habillage des surface de coupe (hachures) Contours de section rabattues (sur place) Constructions géométrique vues



3. Position de l'arête fictive :

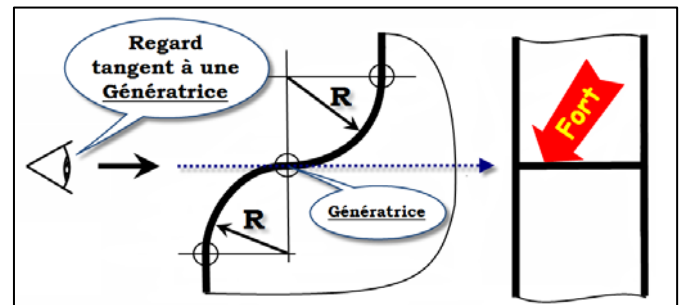
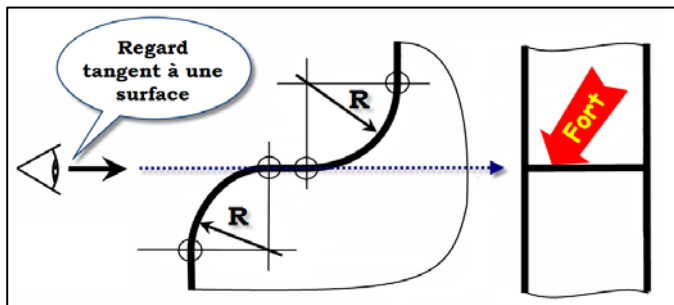
Un regard non tangent à une surface (même si cette surface se réduit à une ligne) crée une arête fictive.



4. Attention :

Un regard tangent a une surface (même si cette surface se réduit à une ligne) crée une arête visible que l'on représente par un trait continu fort.

(même si cette surface se réduit à une ligne) crée une arête visible que l'on représente par un trait continu fort.



5. Résumons :

Point de vue des courbes suivant "la norme".

Ce sont des arêtes fictives (au sens de la norme)

